

## L'avenir du commerce électronique repose sur les petits paquets

Déclaration de PostEurop relative à l'élaboration du portefeuille de produits intégré et du plan de rémunération intégré de l'UPU

Bruxelles, le 18 octobre 2017

### *Préambule et contexte*

La prédominance de la communication électronique et la croissance mondiale du commerce électronique conduisent à un changement fondamental du réseau postal international. Alors que les volumes de la poste aux lettres traditionnelle sont en constante diminution, mettant en péril la pérennité des réseaux postaux, les envois postaux contenant des marchandises constituent la nouvelle base et augmentent de façon exponentielle pour les opérateurs désignés (OD).

L'UPU s'est lancée dans un projet de modernisation du portefeuille de produits, qui prévoit essentiellement l'interopérabilité nécessaire des réseaux postaux nationaux des opérateurs désignés de l'UPU. Le Plan d'intégration des produits (IPP) vise à rationaliser les produits et les services afin de simplifier le portefeuille de produits tout en améliorant la rémunération sous-jacente entre les opérateurs, à savoir les frais terminaux et les quotes-parts territoriales d'arrivée, dans le contexte du «plan d'intégration des systèmes de rémunération». En outre, l'examen des exigences actuelles et futures relatives à la sécurité, à la sûreté et aux douanes est intégré à l'IPP.

Le commerce électronique, et en particulier le commerce électronique transfrontière, est en grande partie porté par les échanges de marchandises peu coûteuses et légères. Le taux de croissance du volume de petits paquets pesant jusqu'à 2 kg s'écrit à deux chiffres, et la tendance se poursuit sur cette lancée.

Dans ce contexte, et compte tenu du fait que le Congrès extraordinaire de 2018 devra prendre des décisions sur l'avenir de l'IPP, les signataires de cette déclaration,

### *étant donné*

que le système postal international, en tant que réseau de réseaux nationaux interconnectés, repose à la fois sur la viabilité financière et opérationnelle de l'OD de destination et sur la compétitivité de l'OD d'origine,

### *étant donné*

que les augmentations majeures des frais terminaux et/ou des quotes-parts territoriales d'arrivée au-delà des niveaux compétitifs dans les pays de destination pourraient forcer

les clients sensibles aux prix à envisager d'autres solutions de livraison en dehors du secteur postal,

*étant donné*

qu'une perte de volume à l'origine entraîne généralement à la destination une perte de volume et de contribution aux bénéficiaires, à condition que les taux de rémunération couvrent les coûts y afférents, avec le risque qu'un cercle vicieux ne s'amorce (perte de volume induisant l'augmentation des coûts et/ou la détérioration du service entraînant une nouvelle perte de volume, etc.), qui touchera en particulier les pays et leurs opérateurs désignés, lesquels dépendent fortement des revenus du courrier international,

*étant donné*

les changements importants que l'IPP apportera au réseau postal universel dans son ensemble,

déclarent ce qui suit:

- Il est essentiel que l'UPU, dans le cadre de l'IPP, promeuve la modernisation du réseau postal afin de faire face à l'importance croissante des échanges transfrontaliers de marchandises.
- Il est important de garantir l'intégrité et l'inclusivité de l'ensemble du réseau de l'UPU en offrant à tous ses membres la possibilité de tirer parti de la croissance du commerce électronique transfrontière.
- Dans ce contexte, il est essentiel que l'UPU et ses Pays-membres préservent la compétitivité et la viabilité des petits paquets légers, tant entrants que sortants, en convenant d'un système de tarification spécifique pour ces paquets, distinct des tarifs des colis.

*et exhortent tous les Pays-membres de l'UPU et leurs opérateurs désignés*

- à analyser minutieusement et en profondeur les expériences et les conséquences possibles (notamment pour les clients, les opérations, la comptabilité, etc.) de la mise en œuvre de l'étape 1 de l'IPP, avant de prendre une décision sur la mise en œuvre de l'étape 2.

**Association of European Public Postal Operators AISBL**  
**Association des Opérateurs Postaux Publics Européens AISBL**

*PostEurop est l'association qui représente les intérêts de 52 opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et concurrentiel, accessible à tous, ainsi qu'à fournir un service universel moderne et abordable. PostEurop promeut la coopération et l'innovation, tout en apportant une valeur ajoutée au secteur postal européen. Ses Membres comptent près de 2 millions d'employés en Europe et servent quotidiennement 800 millions de clients via plus de 175 000 guichets. PostEurop est également une **Union restreinte** officiellement reconnue de l'Union postale universelle (UPU).*